

the veto power and made it clear that it did not apply in the control organ. However, the United States representative was now concerned about the veto in the Security Council and even if the Charter should allow a modification of that, he would find some other objection. But such objections were not important and could not be accepted. Mr. Katz-Suchy appealed to the Committee to rebuild confidence by accepting a real and concrete plan for the regulation and reduction of armaments which would form a new basis on which to solve other differences.

Mr. THORN (New Zealand) stated that this delegation supported in principle the resolution of the majority of the Sub-Committee, as offering the best hope for progress. He thought it strange that it had become an accepted procedure in the First Committee to have the majority decisions of sub-committees and committees treated as having no greater validity than the rejected draft resolutions, although the rules of procedure provided that decisions should be taken by a majority vote. He suggested that in the future the First Committee should vote only on the decisions contained in the Sub-Committee's report, although it was understood that the authors of resolutions rejected in a report were free to move them again in the Main Committee. His delegation also considered that the adoption of one resolution normally excluded support of other resolutions on the same point, and therefore would find it difficult to support the passages in the USSR and Polish resolutions recommending the prohibition of atomic weapons, although his delegation certainly desired such prohibition. The difficulty was to determine the conditions under which this objective could be realized.

Mr. Thorne added that he shared the views of the United States representative concerning the danger that the First Committee might be paralyzed in its work, and that his opinion was reinforced by the references made at the beginning of a recent meeting to the conduct of the Chairman. He wished to express his warm support for the conduct of the Chairman during the difficult debates. He wondered whether for some minorities the benevolent neutrality of the Chairman was no longer enough.

The meeting rose at 12.50 p.m.

HUNDRED AND NINETY-SEVENTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Friday, 12 November 1948, at 3 p.m.*

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia).

objections présentées par les États-Unis au sujet du droit de veto, et précise que ce droit ne s'appliquera pas aux travaux de l'organisme de contrôle ; mais à présent le représentant des États-Unis se préoccupe du droit de veto au sein du Conseil de sécurité, et à supposer que la Charte permette de modifier cette disposition, le représentant des États-Unis soulèverait sans doute quelque autre objection. Ces objections sont donc sans importance et ne sauraient être prises en considération. Le représentant de la Pologne invite la Commission à rétablir la confiance en adoptant un programme véritable et concret de réglementation et de réduction des armements, qui constituerait une base nouvelle pour la solution des problèmes en suspens.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) déclare que sa délégation approuve en principe la résolution adoptée par la majorité des membres de la Sous-Commission, car elle paraît offrir les meilleures chances de progrès. Il estime abnormal qu'on ait pris le pli, à la Première Commission, de considérer les décisions adoptées par la majorité des membres des sous-commissions et commissions, comme n'ayant pas plus de poids que les projets de résolution qui ont été rejetés ; or il se trouve que, aux termes du règlement intérieur, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. Il pense qu'à l'avenir la Première Commission ne devrait mettre aux voix que les seules décisions qui figurent dans le rapport de la Sous-Commission bien qu'il soit entendu que les auteurs des résolutions portées dans le rapport comme rejetées ont la faculté de les soumettre à nouveau à la Commission principale. Sa délégation estime également que l'adoption d'une résolution exclut, en règle générale, l'approbation d'autres résolutions sur le même sujet ; il lui semble donc difficile d'approuver certains passages des projets de résolution présentés par l'URSS et la Pologne, qui recommandent l'interdiction des armes atomiques, bien que la délégation de la Nouvelle-Zélande désire certainement cette interdiction. La difficulté est précisément d'établir dans quelles conditions ces armes pourront être interdites.

M. Thorn ajoute qu'il partage les vues du représentant des États-Unis, qui craint que la première Commission puisse se trouver paralysée. Ces craintes ne sont que trop fondées, comme on peut s'en rendre compte par certaines allusions relatives à l'attitude du Président, faites au début d'une des séances précédentes. M. Thorn désire exprimer son entière approbation de la façon dont le Président a dirigé ces débats difficiles. Il se demande si, pour certaines minorités, il ne suffit plus que le Président témoigne d'une neutralité bienveillante.

La séance est levée à 12 h. 50.

CENT-QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 12 novembre 1948 à 15 heures.*

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

64. Continuation of the discussion on the prohibition of the atomic weapon and the reduction by one-third of the armaments and armed forces of the permanent members of the Security Council : report of Sub-Committee 12 (A/C.1/356/Rev.1)

Mr. DE SOUZA GOMES (Brazil) recalled that the Syrian representative had asked whether the control agency referred to in the Belgian amendment (A/C.1/SC 12/2) which had been adopted by Sub-Committee 12, was the same agency as that which had been provided for control of atomic energy.

Speaking as the Rapporteur of Sub-Committee 12, he said that, according to the statements which had been made in the Sub-Committee, that agency was not the same as the one provided for by the Atomic Energy Commission.

The representative of Syria had also asked what was the exact meaning of the words "as soon as improvement in the international atmosphere permits". Pointing out that that was a realistic phrase, Mr. de Souza Gomes said that the Belgian representative would be better qualified to explain his own text.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) said he would leave aside all references to international responsibility in the Berlin question to the reason for the maintenance of large forces of infantry in the centre of Europe, and to the real nature of the atomic weapon, which in any case had not so far been employed, except against an aggressor State.

Confining himself therefore to the work of Sub-Committee 12, Mr. de la Tournelle said that although the French delegation would have preferred the draft resolution which it had submitted (A/C.1/325) it had supported the Belgian text as soon as it was apparent that the former would not receive the support of the majority of the delegations, and because of the various drafts before the Sub-Committee, the Belgian text came closest to the French draft resolution.

It was not the fault of France that the efforts made at Geneva in the field of disarmament had not met with success. But France, which had been the victim of aggressive Powers and of its own pacific convictions, and which, like Poland, had suffered terribly during the Second World War, could not accept disarmament unless inventories were called for and control established. Collective security could, in fact, only come about through progressive disarmament, balanced as a result of proper control, and to that end, it was indispensable to take into account the potential resources of each country and all legal and geographical factors.

It should not be concluded that France was not in favour of disarmament because the French delegation had not been able to accept the USSR resolution draft (A/658 and A/C.1/SC.12/3). On the contrary, if disarmament were real and not subordinated to propaganda aims, it would ensure

64. Suite de la discussion sur l'interdiction de l'arme atomique et la réduction d'un tiers des armements et des forces armées des membres permanents du Conseil de sécurité : rapport de la Sous-Commission 12 (A/C.1/356/Rev.1)

M. DE SOUZA GOMES (Brésil) rappelle que le représentant de la Syrie a demandé si l'organe de contrôle prévu par l'amendement belge (A/C.1/SC.12/2) qui a été adopté par la Sous-Commission 12, est le même organisme que celui qui est prévu en matière d'énergie atomique.

En sa qualité de Rapporteur de la Sous-Commission 12, il précise que, selon les déclarations qui ont été faites au sein de la Sous-Commission, il s'agit d'un organisme autre que celui qui a été prévu par la Commission de l'énergie atomique.

Le représentant de la Syrie avait aussi demandé quel était le sens exact de l'expression « dès que l'amélioration de l'atmosphère internationale le permettra ». Tout en indiquant qu'il s'agissait là d'une disposition conçue dans un esprit réaliste, M. de Souza Gomes déclare que le représentant de la Belgique serait plus qualifié pour interpréter son propre texte.

M. DE LA TOURNELLE (France) déclare qu'il laissera de côté toute allusion aux responsabilités internationales dans l'affaire de Berlin, au sens qu'il convient de donner au maintien d'une infanterie innombrable installée au cœur de l'Europe et au caractère véritable de l'arme atomique qui, en tout cas, n'a jamais été employée jusqu'ici que contre un État agresseur.

Se limitant donc aux travaux de la Sous-Commission 12, M. de la Tournelle indique que la délégation française, bien qu'elle préférât le projet de résolution qu'elle avait présenté (A/C.1/325), s'est ralliée au texte belge qui, des différents documents devant la Sous-Commission, était celui qui se rapprochait le plus du projet français, dès qu'il est apparu que ce dernier ne pourrait recueillir l'approbation de la majorité des délégations.

Il n'a pas tenu à la France que les efforts accomplis à Genève en matière de désarmement n'aient pas été couronnés de succès. Mais la France, victime des Puissances de proie et de ses propres convictions pacifiques, et qui, comme la Pologne, a terriblement souffert au cours de la deuxième Guerre mondiale, ne saurait accepter de désarmement qui ne s'accompagne pas d'un inventaire et d'un contrôle. En effet, la sécurité collective ne saurait reposer que sur un désarmement progressif et équilibré parce qu'effectivement contrôlé, et à cette fin il est indispensable de tenir compte du potentiel de chaque pays et de tous les facteurs, tant juridiques que géographiques.

De ce que la délégation française n'a pu accepter le projet de résolution de l'URSS (A/658 et A/C.1/SC.12/3), l'on ne saurait donc conclure que la France n'est pas favorable au désarmement. Tout au contraire, le désarmement, s'il est authentique, et non pas subordonné à

the security of France much more than would rearment.

It was in that spirit that the French delegation had laid stress in its draft resolution on the need for a control organ, periodical reports, and control and publication of such reports ; that was a solid basis for the boldest proposals. On the other hand, it was difficult to understand how certain delegations could minimize the importance of the problem of control.

While, according to the Belgian text, it was for the Commission for Conventional Armaments to formulate "proposals for the receipt, checking and publication, by an international organ of control" of information regarding the effectives and conventional armaments of the States Members, the French draft resolution provided that the Security Council should establish a system of control and that the information provided by that organ should be submitted to the Commission for Conventional Armaments. Disarmament would be possible as soon as a rapid and effective control had been established.

The French delegation considered that the armaments race aided and aggravated the tension resulting from international mistrust, and that inversely, all progress made in the matter of control of armaments and publicity given to the armaments of the various countries would certainly bring about an improvement in the international atmosphere. Action in that field should not therefore be dependent on other questions, but should be immediate and unconditional.

The French delegation thus supported the observation of the Syrian representative and hoped that the Belgian draft resolution would be amended in such a way as to ensure that the actual carrying out of disarmament would not depend on any easing of the international tension, but, on the contrary, would help to bring it about.

Mr. EL-KHOURI (Syria) interpreted the statement made by the Rapporteur of Sub-Committee 12 as meaning that, if paragraph 6 of the Belgian draft resolution were adopted by the General Assembly, the control organ to be set up would differ from that to be established by the Atomic Energy Commission. Thus, if the First Committee and the General Assembly adopted the proposal relating to the establishment of a control agency, a draft treaty would have to be submitted to the Security Council and, after approval by that body, would have to be ratified by the Members of the United Nations in accordance with their constitutional procedure. However, as no action could be undertaken regarding the control of armaments until the control organ was in possession of the necessary information, and as the establishment of that organ depended on a real convention to be ratified by the States Members, all progress in the field of disarmament would be indefinitely delayed.

Would it not therefore be simpler for the information to be submitted to the Commission for

des fins de propagande, assurerait la sécurité de la France beaucoup mieux que le réarmement.

C'est dans cet esprit que la délégation française avait, dans son projet de résolution, fait porter son effort sur l'organisme de contrôle, les déclarations périodiques, le contrôle et la publication de ces déclarations, et c'était là une base solide sur laquelle pouvaient se greffer les propositions les plus hardies. Par contre, il est difficile de comprendre que certaines délégations puissent minimiser l'importance du problème du contrôle.

Alors que, selon le texte belge, il appartient à la Commission des armements de type classique de formuler « des propositions pour la réception, la vérification, et la publication par un organisme international de contrôle » des informations sur les effectifs et les armements de type classique des États Membres, le projet de résolution français prévoyait que ce serait le Conseil de sécurité qui établirait le système de contrôle et que les renseignements fournis par cet organisme seraient soumis à la Commission des armements de type classique. Le désarmement serait possible dès qu'un contrôle authentique rapide et efficace serait établi.

La délégation française considère que la course aux armements entretient et aggrave la crise de confiance, et qu'inversement, tout progrès réalisé en matière de contrôle des armements et de publicité donnée aux armements de différents pays amènerait certainement une amélioration de l'atmosphère internationale. Il ne faut donc pas que l'action dans ce domaine soit subordonnée à différentes autres questions, mais qu'elle soit immédiate et inconditionnelle.

La délégation française s'associe donc à la remarque du représentant de la Syrie et elle souhaite que le projet de résolution de la Belgique soit amendé de telle sorte que les réalisations concrètes en matière de désarmement ne soient pas subordonnées à une détente internationale, mais que, au contraire, elles contribuent à amener cette détente.

M. EL-KHOURI (Syrie) interprète la déclaration qui a été faite par le Rapporteur de la Sous-Commission 12 comme signifiant que, si le paragraphe 6 du projet de résolution belge était adopté par l'Assemblée générale, l'organe de contrôle qui serait établi serait différent de celui qui doit être créé par la Commission de l'énergie atomique. Ainsi, si la Première Commission et l'Assemblée générale adoptaient cette proposition relative à la formation d'un organisme de contrôle, un projet de traité devrait être soumis au Conseil de sécurité et, après approbation par celui-ci, ratifié par les Membres de l'Organisation des Nations Unies selon leur procédure constitutionnelle. Mais, comme aucune action ne pourrait être entreprise en matière de réglementation des armements avant que l'organisme de contrôle ait devant lui les informations nécessaires et que la création même de cet organisme de contrôle dépendrait d'une véritable convention à ratifier par tous les États Membres, tout progrès en matière de désarmement serait indéfiniment retardé.

Ne serait-il donc pas plus simple que les informations puissent être soumises à la

Conventional Armaments without waiting on the establishment of a control organ which depended on a decision of the Security Council ? The five great Powers had stated that they were ready to submit such information to the Security Council and to the Commission for Conventional Armaments. Why then delay the time when they all conformed with the resolution 41 (I) of 1946 on that matter ? One or two years might elapse before all States had ratified the convention and if less than two-thirds of the States Members ratified it, for example, the question would arise whether it was in force.

The Syrian delegation considered that paragraph 6 of the Belgian amendment, which had been adopted by Sub-Committee 12, barred any progress in the field of disarmament. From the first meeting of the Commission for Conventional Armaments the question would arise whether it could carry out its work before the establishment of a control organ. Clarification was therefore necessary regarding the exact nature of the "proposals which the Commission for Conventional Armaments would make", and, in particular, regarding the necessary ratifications.

Mr. ROLIN (Belgium) regretted that doubt had apparently been cast on the sincerity of the delegations which had supported the Belgian delegation's view. The Czechoslovak representative had stated that certain delegations were really opposed to disarmament and camouflaged that opposition under cover of technical objections. On the other hand, Mr. Vyshinsky had stated that certain delegations were acting on behalf of the United States, which remained in the background. The Yugoslav and Polish delegations had made similar statements. The efforts of the United Nations were doomed to failure if each side did not assume that there was some sincerity on the part of its opponents. No delegation had a greater right than the Belgian delegation to expect its sincerity to be believed, since the Belgian people had always deplored the state of disorganization and chaos of the international community. Doubtless, in the circumstances, military sacrifices had been the price paid for the very independence of Belgium but it was always with great regret and in no military spirit that the latter had made the necessary efforts, without, however, neglecting to work with all its strength for disarmament which was the ultimate objective.

It was, on the other hand, rather strange that it had been thought necessary to reproach Belgium with the interest it had shown in the question raised by the USSR draft resolution. Belgium was not the only country which, although not appearing to be directly affected by that proposal, was taking an active part in the discussions, as seemed to be expected of all the Members of the Organization by those who had submitted that problem to the United Nations. In particular delegations such as those of Czechoslovakia, Poland, Yugoslavia, the Ukrainian Soviet Socialist Republic and the Byelorussian Soviet Socialist

Commission des armements de type classique sans que l'on attende la formation de l'organisme de contrôle qui dépend d'une décision du Conseil de sécurité ? Les cinq grandes Puissances se sont déclarées prêtes à soumettre ces informations au Conseil de sécurité et à la Commission des armements de type classique : pourquoi donc retarder le moment où elles se conformeront à la résolution 41 (I) de 1946 en cette matière ? Un délai d'un an ou deux pourrait se produire avant que toutes les ratifications aient été effectuées et si, par exemple, moins de deux-tiers des Membres seulement ratifiaient, la question se poserait de savoir si la convention est en vigueur.

La délégation syrienne considère que le paragraphe 6 de l'amendement belge, adopté par la Sous-Commission 12, constituerait un obstacle à tout progrès en matière de désarmement. Dès la première séance de la Commission des armements de type classique, la question se poserait de savoir si elle peut poursuivre ses travaux avant que l'organisme de contrôle ait été établi. Il convient donc que des éclaircissements soient donnés sur la nature exacte des « propositions que ferait la Commission des armements de type classique » et, en particulier, sur les ratifications qui auraient à intervenir.

M. ROLIN (Belgique) regrette qu'on ait paru mettre en doute la sincérité des délégations qui appuient la thèse que la délégation de la Belgique a soutenu. C'est ainsi que le représentant de la Tchécoslovaquie a déclaré que certaines délégations étaient en réalité opposés à tout désarmement et camouflaient cette opposition sous le couvert d'objections techniques. D'autre part, M. Vychinsky a déclaré que certaines délégations agissaient au nom des États-Unis, qui demeuraient dans l'ombre. Enfin, les délégations de la Yougoslavie et de la Pologne ont fait des déclarations dans le même sens. Or, les efforts de l'Organisation des Nations Unies sont voués à l'échec si l'on n'accorde pas à ses adversaires mêmes une présomption favorable de sincérité. Nulle délégation d'ailleurs plus que celle de la Belgique n'est en droit d'attendre que l'on fasse confiance à sa sincérité puisque le peuple belge a toujours déploré l'état de désorganisation, le désordre, dans lequel se trouve la communauté internationale. Sans doute, dans ces circonstances, des sacrifices d'ordre militaire sont-ils le prix de l'indépendance même de la Belgique, mais c'est toujours à grand regret et sans aucun esprit de militarisme que celle-ci a accompli les efforts nécessaires, sans négliger d'ailleurs de travailler de toutes ses forces au désarmement qui reste le but ultime.

Il est, d'autre part, assez étrange que l'on ait songé à reprocher à la Belgique l'intérêt qu'elle porte à la question soulevée par le projet de résolution de l'URSS. Car enfin, la Belgique n'est pas le seul pays qui, bien que ne paraissant pas directement affecté par cette proposition, participe activement aux débats, comme semblaient l'attendre de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ceux qui ont saisi l'Organisation de ce problème. En particulier, des délégations comme celle de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Yougoslavie et des Républiques soviétiques d'Ukraine et de Biélorussie

Republic had shown proof of great enthusiasm for reduction of the military forces of the five great Powers.

In the third place, Belgium was directly interested in the way in which the military forces of France, the United States, and the United Kingdom might possibly be reduced as all the great Powers, with one exception, seemed to understand.

The Syrian representative had made a very important observation. He had asked whether the international organ of control provided for in the Belgian amendment would be set up by the Security Council or by the Commission for Conventional Armaments, and whether that organ would be the same as that to be established for the control of atomic energy.

The whole question became whether, in virtue of a recommendation, the General Assembly could instruct the Security Council and the Commission for Conventional Armaments to set up an organ of control, which would evidently give rise to certain problems under Article 11 of the Charter. As a matter of fact, according to paragraph 6 of the Belgian amendment, the Commission for Conventional Armaments would only formulate proposals regarding the organ of control, but it was obviously not the Commission for Conventional Armaments which could set up the control organ. It would merely submit its proposals to the Security Council, of which it was a subsidiary body, which would establish the new organ.

On the other hand, although the international control agency should in principle be different from the subsidiary organ of the Atomic Energy Commission, they could have some joint working groups. Thus, in the matter of enquiries, the same officials might perhaps endeavour to trace violations committed in the two fields.

Referring to the second question asked by the Syrian representative, Mr. Rolin noted that the latter had stated, as had Mr. Vyshinsky, that any progress made in the field of disarmament would be an essential factor for the re-establishment of international confidence. It should be noted, in that connexion, that paragraph 5 should be interpreted in the light of paragraph 4, in which it was explicitly stated that the "renewal of confidence would be greatly encouraged" if some publicity were given to the armaments of the various countries. In the opinion of the delegations which had supported the Belgian amendment, the Commission for Conventional Armaments should begin work immediately. What were, in fact, the "concrete results" which depended on an "improvement in the international atmosphere"? Achievement of the objective of resolution 41 (I) which had been adopted in 1946, namely, the reduction of armaments. But, in order to attain those concrete results a basis for further progress should be established: the gathering of correct and verified information on the armaments and armed forces of the various States.

Mr. Vyshinsky had been a little unjust towards the majority in not taking into account the evo-

russie font preuve d'un zèle extrême en matière de réduction des forces militaires des cinq grandes Puissances.

En troisième lieu, la Belgique est directement intéressée à la manière dont seraient éventuellement réduites les forces militaires de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni, comme d'ailleurs les grandes Puissances, à l'exception d'une seule, paraissent toutes fort bien le comprendre.

Le représentant de la Syrie a fait une remarque fort importante. Il a demandé si l'organisme international de contrôle qui est prévu dans l'amendement belge serait créé par le Conseil de sécurité ou par la Commission des armements de type classique et si cet organisme serait le même que celui qui doit être créé pour le contrôle de l'énergie atomique.

La question que l'on a posée se réduit en somme à savoir s'il y aura, en vertu d'une recommandation, mandat de l'Assemblée générale au Conseil de sécurité et à la Commission des armements de type classique, leur enjoignant d'établir un organisme de contrôle, ce qui, évidemment, poserait certains problèmes en raison de l'Article 11 de la Charte. En réalité, selon le paragraphe 6 de l'amendement belge, la Commission des armements de type classique se bornerait à formuler des propositions relatives à un organisme de contrôle mais ce n'est évidemment pas la Commission des armements de type classique qui peut créer l'organisme de contrôle: elle ne ferait que soumettre des propositions au Conseil de sécurité, qui l'a elle-même créée et qui créerait le nouvel organisme.

D'autre part, bien qu'en principe l'organisme international de contrôle doive être différent de l'organisme subsidiaire de la Commission de l'énergie atomique, il pourrait avoir certains organes communs. C'est ainsi qu'en matière d'enquête, les mêmes agents pourraient peut-être rechercher les infractions qui pourraient être commises dans les deux domaines.

En ce qui concerne, d'autre part, la deuxième question posée par le représentant de la Syrie, celui-ci, comme M. Vychinsky l'avait fait, a déclaré que tout progrès accompli dans le domaine du désarmement serait un facteur essentiel du rétablissement de la confiance internationale. A cet égard, il faut noter que le paragraphe 5 doit être interprété à la lumière du paragraphe 4 dans lequel il est précisément proclamé que la « reprise de la confiance serait grandement favorisée » si une certaine publicité était donnée aux armements de différents pays. Dans l'esprit des délégations qui ont approuvé l'amendement belge, la Commission des armements de type classique doit se mettre immédiatement au travail. En effet, quels sont ces « résultats concrets » qui sont subordonnés à l'« amélioration de l'atmosphère internationale »? Il s'agit de l'objectif déjà visé par la résolution 41 (I) adoptée en 1946, c'est-à-dire la réduction effective des armements. Mais, afin d'atteindre des résultats concrets, il faut établir la base qui permettra de faire des progrès ultérieurs, c'est-à-dire rassembler des données précises et contrôlées sur les armements et forces armées des différents États.

M. Vychinsky a été quelque peu injuste envers la majorité en ne tenant pas compte de l'évolution

lution of its opinion which had been revealed in the Sub-Committee when the United Kingdom proposal was withdrawn. At that time, the USSR delegation had expressed some satisfaction at its withdrawal. The Belgian delegation, for its part, had always thought that it was inadmissible that a technical body like the Commission for Conventional Armaments should refuse to continue its work because there was not a minimum of international confidence. It was for the Security Council and the General Assembly to decide whether a mandate should or should not be carried out. In fact, a continuation of effort was an essential condition for the return of confidence. While it was true that the majority still could not accept the USSR proposal, it should be noted that the divergence was less great than it had been owing to the spirit of conciliation shown by the majority of Sub-Committee 12.

The majority had opposed the USSR proposal for the following reasons. The proposal aimed at reducing the land, sea and air forces of the five great Powers by one third in a year. For the principal great Powers to obtain from their respective parliaments permission to undertake such a reduction, they would have to be in a position to reply to the question which inevitably would be asked regarding the strength of the armaments of other countries. Mr. Vyshinsky had pointed out that the decree for demobilisation of the USSR forces had been published, but that information was far from being sufficient. What counted above everything were the armaments at present at the disposal of the units already set up, or stock piled, or in the process of manufacture. On the other hand, to ask States, which were rearming because of the international situation, to reduce their military forces by one third, was tantamount to asking them to consolidate the present relationship between forces, which those Powers did not acknowledge.

There was one essential point on which logic required firmness from the Western Powers. According to the USSR proposal, the permanent members of the Security Council should reduce their armaments for one year, during the course of which they would progressively receive military information, but in reality information should be furnished and control established before any agreement to disarm was accepted. In fact, it would only be humbug if a Power placed two-thirds of its air force out of action with the intention of replacing it by new machines which would not be put to use until the termination of the period of one year during which that Power had agreed to reduce its forces. The USSR proposal might give rise to the same results, for it asked the other great Powers to have their respective parliaments ratify a vague agreement, the exact details of which would only be given progressively, and might give rise to disputes.

de son état d'esprit, qui s'est révélée, au sein de la Sous-Commission, lors du retrait de la proposition du Royaume-Uni. A ce moment, la délégation de l'URSS avait marqué quelque satisfaction à la suite de ce retrait. La délégation belge, pour sa part, a toujours pensé qu'il n'était pas admissible qu'un organe de caractère technique comme la Commission des armements de type classique eût refusé de poursuivre sa tâche parce qu'il n'y avait pas le minimum de confiance internationale. C'était au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale qu'il appartenait de décider si un mandat devait être ou non rempli. En fait, la continuation des efforts est une condition essentielle pour la reprise de la confiance. Si la majorité ne peut, toutefois, accepter la proposition de l'URSS, il faut noter que l'écart est moins grand qu'au point de départ grâce à l'esprit de conciliation dont a fait preuve la majorité de la Sous-Commission 12.

Les raisons pour lesquelles la majorité s'oppose à la proposition de l'URSS sont les suivantes : la proposition tend à réduire d'un tiers pendant une année toutes les forces terrestres, navales et aériennes des cinq grandes Puissances. Or, pour que les principales grandes Puissances obtiennent de leurs Parlements respectifs qu'ils prennent un engagement en cette matière, il faut qu'ils soient en mesure de répondre à la question qui leur serait inévitablement posée concernant l'importance des armements des autres pays. Sans doute, M. Vychinsky a-t-il indiqué que le décret de démobilisation des forces de l'URSS avait été publié, mais ce renseignement est loin d'être suffisant : ce qui compte avant tout, ce sont les armements qui existent à la disposition des unités déjà constituées, ou dans les dépôts, ou bien qui sont en cours de fabrication. D'autre part, demander à des États qui, du fait des circonstances internationales, sont en train de réarmer, de réduire d'un tiers leurs forces militaires, consisterait en réalité à leur demander de consolider le rapport des forces actuel que ces Puissances ne reconnaissent pas.

Il y a un point essentiel sur lequel la logique même commande la fermeté des Puissances occidentales : selon la proposition de l'URSS, les membres permanents du Conseil de sécurité devraient réduire leurs armements pendant une période d'un an, au cours de laquelle ils recevraient progressivement des informations d'ordre militaire, mais en réalité c'est avant que l'engagement de désarmer soit souscrit que des renseignements devraient être fournis et le contrôle établi. En effet, si une Puissance mettait, par exemple, hors de service les deux tiers de son aviation, dans l'intention de les remplacer par des appareils nouveaux qui n'entreraient en service qu'à l'expiration de la période d'un an, pendant laquelle cette Puissance se serait engagée à réduire ses forces, il n'y aurait là qu'une mystification. Or, la proposition de l'URSS est susceptible d'aboutir à des conséquences de même ordre puisqu'elle demande aux autres grandes Puissances de faire ratifier par leurs Parlements respectifs une formule vague, dont la précision ne leur serait donnée qu'au fur et à mesure et qui pourrait donner lieu à des contestations.

Consequently, the proposal to reduce armed forces by one-third, which was the basis of the USSR draft resolution, was misleading and should be dropped, however attractive it might seem, because of the lightening of military burdens it would entail.

With regard to the second paragraph of the operative part of the USSR draft resolution, the Belgian delegation was in favour of prohibition of the atomic weapon. But that prohibition would only be possible when those who had been asked to give up that weapon were sure that they were secure from any surprise move.

Referring next to the third paragraph of the operative part of the USSR resolution regarding control, Mr. Rolin said that the explanation given by the USSR delegation that the veto could not be used in the organ of control but would be maintained by the Security Council seemed satisfactory. Belgium had certainly been always opposed to the veto, but the time did not seem yet to have come for the veto to be removed. Moreover, its maintenance or suppression would not in any way change the practical working of the control agency. Whatever might be the majority by which the Council decided that there had been a violation of a disarmament convention, the most important thing was that the majority should know whether it was in a position to curb aggression or the threat of aggression.

The draft resolution adopted by Sub-Committee 12 was justified by the fact that the international psychological and political situation was such that a large number of States, among them great Powers, could not accept a reduction in their armaments. As Sub-Committee 12 had shown, it was possible, with the consent of all the great Powers, from now on to make considerable progress by putting an end to the secrecy which surrounded the armaments even of the democratic States. For it was certain that the figures in their budget gave no details in connexion with the different types of armaments. Nothing was known, *a fortiori*, about the armaments of the USSR. No doubt the various general staffs would balk at the proposal, but immediate progress could be made in that field.

While it was not possible to approve the USSR draft resolution, it was none the less true, as Mr. Vyshinsky had said, that control called for prior agreement. Control should have a definite object, and on that point the majority should take a step to meet the position of the USSR, if the States, including the USSR, would agree to make their armament programmes public and to submit their present armaments to international control. Only when that information was at the disposal of the United Nations could the great Powers see whether economy was possible in the interest of their peoples. As to the alarmist talk of a certain Press, the light thrown on armaments hitherto so mysterious, would have the effect of putting an end to it.

En conséquence, la proposition de réduction d'un tiers des forces armées, qui constitue l'essentiel du projet de résolution de l'URSS, si séduisante qu'elle puisse sembler, en raison de l'allégement des charges militaires qu'elle entraînerait, est trompeuse et doit être abandonnée.

En ce qui concerne le deuxième paragraphe du dispositif du projet de résolution de l'URSS, la délégation de la Belgique est absolument favorable à l'interdiction de l'arme atomique. Mais cette interdiction ne sera possible que lorsque ceux à qui l'on demande de renoncer à cette arme auront été mis à l'abri de toute surprise.

M. Rolin se réfère enfin au troisième paragraphe du dispositif de la résolution de l'URSS relatif au contrôle, et déclare que l'explication donnée par la délégation de l'URSS, selon laquelle le « veto » ne pourrait intervenir au sein de l'organisme de contrôle mais serait maintenu au Conseil de sécurité, semble satisfaisante. Sans doute, la Belgique a-t-elle toujours été opposée au veto, mais le moment ne semble pas encore venu où le veto peut être éliminé. De plus, son maintien ou sa suppression ne changerait en rien le fonctionnement pratique de l'organisme de sécurité. Quelle que soit la majorité à laquelle le Conseil de sécurité déciderait qu'il y a eu violation d'une convention de désarmement, ce qui compterait avant tout c'est que la majorité sache si elle est en mesure de réprimer l'agression ou la menace d'agression.

Le projet de résolution adopté par la Sous-Commission 12 se justifie par le fait que la situation psychologique et politique internationale est telle qu'un grand nombre d'États, parmi lesquels se trouvent de grandes Puissances, ne peuvent accepter une réduction des armements. Mais ce qui est possible, comme la Sous-Commission 12 l'a montré, c'est de réaliser dès maintenant un progrès considérable en mettant fin, du consentement de toutes les grandes Puissances, au secret qui recouvre les armements même des États démocratiques, car il est certain que les chiffres de leurs budgets ne donnent aucune précision sur les différents types d'armement. *A fortiori*, ne sait-on rien des armements de l'URSS. Sans doute les différents États-Majors protesteront-ils, mais un progrès immédiat peut être réalisé dans ce domaine.

S'il n'est pas possible d'approuver le projet de résolution de l'URSS, il n'en est pas moins vrai que, comme l'a dit M. Vyshinsky, le contrôle suppose un engagement préalable : le contrôle doit avoir un objet concret, et sur ce point la majorité se doit de faire un pas vers la position de l'URSS si les États, y compris l'URSS, acceptent de rendre publics leurs préparatifs d'armements et de soumettre leurs armements actuels à un contrôle international. Ce n'est que lorsque ces renseignements seront à la disposition de l'organisation des Nations Unies que les grandes Puissances pourront voir si des économies sont possibles, dans l'intérêt même de leur peuple. Quant aux propos alarmistes d'une certaine presse, la lumière faite sur des armements jusqu'ici si mystérieux aurait précisément pour effet d'y mettre fin.

Mr. CHANG (China) said that he would not reply to certain attacks of a personal nature which had been made against him, but that he would answer briefly some remarks of the USSR representative regarding his country.

Mr. Vyshinsky had not liked the expression "blank cheque", which the Chinese representative had used in referring to the agreement which the USSR representative had asked other permanent members of the Security Council to sign. And yet, what the USSR representative proposed was that the principle of a one-third reduction of military forces should be admitted *before* information had been furnished on the armaments and armed forces of the great Powers. That word "before" was of capital importance, and justified the expression "blank cheque".

Mr. Vyshinsky had of course stated that complete official information would be provided. But it was not a question of simple information, even official; an international control organ must be able to verify that information.

Mr. Vyshinsky had stated that the Chinese representative had not done justice to the USSR resolution in so far as control was concerned, but the Chinese representative had stated, and maintained, that the USSR text did not provide for certain forms of control and those for which it did provide were too vague.

The Chinese delegation was not opposed to the suggestion that control should be within the framework of the Security Council's activities. But a certain doubt arose from the fact that the international control organ which the USSR delegation envisaged would be dependent on the Council and that its decisions would be submitted to the approval of the superior organ in which the "veto" was operative.

It was true, however, that the Polish amendment, which had been accepted by the USSR, denoted certain progress. The time had not come to discuss the organization of a system of control in detail, but it was certain that the problem of control was of the greatest importance.

Mr. Vyshinsky had said that the comparison made by the Chinese representative between current events in China and civil wars such as that which had occurred in the United States, for instance, was unfounded. Mr. Vyshinsky had declared that, in China, it was the people who were fighting against a reactionary Government. But what was the exact meaning of the terms "democracy", "progressive", "reactionary"? It was to be hoped that the United Nations would give a definition of those terms; China for her part would be prepared to accept that definition. In the treatment of foreign correspondents, or sentencing to death or forced labour for political offences, if conditions in China were on the same level as those in the USSR, or if China permitted even a thousandth part of what went on in the USSR, then it might indeed be said that China was reactionary.

As regards the economic life of the country, on the other hand, the State played an important

M. CHANG (Chine) déclare qu'il ne répondra pas à certaines attaques d'un caractère personnel qui ont été dirigées contre lui, mais qu'il répliquera brièvement à certaines remarques relatives à son pays qu'a faites le représentant de l'URSS.

M. Vychinsky n'a pas aimé l'expression « chèque en blanc » qu'avait employé le représentant de la Chine pour qualifier l'engagement que l'URSS demande aux autres membres permanents du Conseil de sécurité de souscrire. Et pourtant ce que propose l'URSS c'est que le principe de la réduction d'un tiers des forces militaires soit admis, *avant* que des informations aient été fournies sur les armements et les forces armées de ces grandes Puissances. Ce mot « avant » est capital et c'est lui qui justifie l'expression de « chèque en blanc ».

Sans doute, M. Vychinsky a-t-il déclaré que des informations officielles complètes seraient fournies. Mais il ne s'agit pas de simples informations même officielles; il faut qu'un organisme international de contrôle ait la possibilité de vérifier ces informations.

M. Vychinsky a déclaré que le représentant de la Chine n'avait pas fait justice à la proposition de l'URSS pour ce qui est du contrôle, mais le représentant de la Chine a dit, et il maintient, que le texte de l'URSS ne prévoit pas certaines formes de contrôle et que celles qu'il prévoit effectivement sont trop vagues.

La délégation chinoise ne s'oppose pas à ce que le contrôle ait lieu dans le cadre des activités du Conseil de sécurité. Mais une certaine incertitude résulterait du fait que l'organe du contrôle international prévu par la délégation de l'URSS serait subordonné au Conseil et que ses décisions seraient soumises à l'approbation de l'organe hiérarchiquement supérieur, au sein duquel s'applique la règle du « veto ».

Il est vrai, toutefois, que l'amendement de la Pologne, accepté par l'URSS, marque un certain progrès. Le moment n'est pas venu de discuter en détail de l'organisation d'un système de contrôle, mais ce qui est certain c'est que le problème du contrôle est des plus importants.

M. Vychinsky a nié la justesse de la comparaison qu'avait faite le représentant de la Chine entre les événements qui se déroulent actuellement dans ce pays et les guerres civiles qui ont eu lieu, par exemple, aux États-Unis. M. Vychinsky a déclaré qu'en Chine c'était le peuple qui était en lutte contre le Gouvernement réactionnaire. Mais quel est le sens exact de ces termes « démocratie », « progressif », « réactionnaire ». Il serait à souhaiter que l'Organisation des Nations Unies donnât une définition de ces termes à laquelle la Chine, pour sa part, serait toute disposée à se soumettre. En effet, si, en ce qui concerne le traitement des journalistes étrangers ou les condamnations à mort, ou le travail forcé pour motif politique, la Chine se trouvait au même niveau que l'URSS ou même permettait la millième partie de ce qui se passe sur le territoire de l'URSS, alors l'on pourrait dire que la Chine est réactionnaire.

En ce qui concerne, d'autre part, la vie économique du pays, le rôle joué par l'État en

part. The railways and war industries were entirely nationalized. Merchant shipping was 65 per cent State-controlled. Of the four main banks in China, two belonged wholly to the State, while the other two were partly State owned. All that showed that China was far from being a reactionary country ; it had a mixed form of economy.

Finally, in the field of agriculture, the only reason why it had not yet been possible to buy up and divide the large estates was that no institution, either public or private, was yet in a position to give the land-owning classes suitable compensation. But the Chinese Government fully accepted the principle that every man who worked a piece of land himself should own that land. Was that evidence of a reactionary Government ?

Mr. McNEIL (United Kingdom) associated himself with the remarks made that morning by the New Zealand representative on the exceptional patience and good will shown by Mr. Spaak during the debate on the Greek question.

Before embarking on the subject of disarmament, Mr. McNeil observed that the USSR representative, referring to the negotiations on the Berlin question, had accused the United Kingdom and the United States of not desiring a peaceful settlement of the problem. Specifically, Mr. Vyshinsky had claimed that, in the course of private conversations, his delegation had made two concessions which would have permitted agreement, but that the United Kingdom delegation had gone back on its previous attitude and prevented that agreement from being reached. It was probable, as the Chinese representative had pointed out, that Mr. Vyshinsky used his phrases in a very special sense, and that, when he spoke of an "agreement" he meant "a formula which might, possibly, prove acceptable to his Government". But that was not an agreement. In any case, the President of the Security Council could certainly bear witness to the fact that the United Kingdom delegation had never gone back on its attitude as regards the problem of Berlin. Moreover, the United Kingdom, together with the United States and France, had accepted the solution proposed by six members of the Security Council for putting an end to the impasse. How, in those circumstances, could Mr. Vyshinsky set himself up as the advocate of peace and systematically accuse the majority of obstruction ? Mr. Vyshinsky would perhaps say that the United Kingdom delegation was assured of a mechanical majority. Yet he had been able to observe, on many occasions, that Colonel Hodgson or Mr. Rolin, for example, had not refrained from vigorous opposition to the British point of view ; while the countries of the free and sovereign peoples' democracies were never seen to table proposals at variance with the USSR proposals.

Mr. McNeil went on to say that Mr. Vyshinsky had accused the British delegation of blocking the road towards disarmament, and piling difficulty upon difficulty. But the history of the debates in the Atomic Energy Commission, in the Commission on Conventional Armaments, and in the

matière de chemins de fer et d'industries de guerre (nationalisés en totalité), de navigation marchande (sous le contrôle de l'État à concurrence de 65 %), de banques (les quatres banques principales de la Chine appartiennent soit en totalité, soit en majorité à l'État) montre que la Chine n'a rien d'un pays réactionnaire mais qu'elle a un système d'économie mixte.

Enfin, dans le domaine de l'agriculture, la seule raison pour laquelle le rachat et la redistribution des grands domaines n'ont pu encore être opérés, c'est qu'aucun organisme ni public, ni privé n'a encore été en mesure d'accorder aux classes possédantes une compensation légitime, mais le Gouvernement de la Chine accepte sans réserve le principe selon lequel tout homme qui cultive lui-même un morceau de terre doit en avoir la propriété. Est-ce là le fait d'un Gouvernement réactionnaire ?

M. McNEIL (Royaume-Uni) s'associe aux remarques faites ce matin par le représentant de la Nouvelle-Zélande, concernant la patience et la bonne volonté exceptionnelles dont le Président a fait preuve au cours des débats sur la question grecque.

Avant d'aborder la question du désarmement, M. McNeil fait remarquer que le représentant de l'URSS, faisant allusion aux négociations à propos de la question de Berlin, avait accusé le Royaume-Uni et les Etats-Unis de ne pas vouloir de solution pacifique de ce problème. Plus particulièrement, M. Vychinsky a prétendu qu'au cours de conversations privées, sa délégation avait fait deux concessions permettant d'aboutir à un accord, mais que la délégation du Royaume-Uni avait fait marche arrière et avait ainsi empêché cet accord. Il est probable que, comme l'a fait remarquer le représentant de la Chine, M. Vychinsky donne à ses expressions un sens bien particulier, et que, en parlant d'accord, il voulait dire « une formule qui, à la rigueur, pourrait être acceptable pour son Gouvernement », mais ce n'est pas là un accord. En tout cas, le Président du Conseil de sécurité pourrait certainement témoigner que la délégation du Royaume-Uni n'est jamais revenue sur sa position en ce qui concerne le problème de Berlin. D'ailleurs, le Royaume-Uni, comme les États-Unis et la France, ont accepté la solution proposée par six des membres du Conseil de sécurité, afin de sortir de l'impasse. Comment, dans ces conditions, M. Vychinsky peut-il prétendre être l'apôtre de la paix et accuser systématiquement la majorité d'obstructionnisme ? M. Vychinsky dira peut-être alors que la délégation du Royaume-Uni est assurée d'une majorité mécanique. Il a cependant pu observer à maintes reprises que, par exemple, le colonel Hodgson ou M. Rolin ne se font pas faute de s'opposer vivement au point de vue britannique, alors que l'on ne voit jamais les pays de démocratie populaire, libres et souverains, présenter des propositions allant à l'encontre des propositions de l'URSS.

M. McNeil constate ensuite que M. Vychinsky a accusé la délégation britannique de bloquer le chemin du désarmement et d'empiler difficultés sur difficultés. Cependant, l'historique des débats au sein de la Commission de l'énergie atomique, de la Commission des armements de type classique

Military Staff Committee showed that it was the USSR which had systematically pursued a policy of obstruction. The First Report of the Atomic Energy Commission to the Security Council in December 1946¹ had been accepted by all the members of the Commission, with the USSR representative making the single reservation to the effect that political questions had not been dealt with, and would have to form the subject of study at a later date. In June 1947, the majority of that same Commission found the USSR proposals unacceptable, and the Commission's Second Report in September 1947 (AEC/26) was adopted by ten votes, the USSR delegation voting against it, and the Polish delegation abstaining. When the Commission's Third Report was submitted in June 1948 (AEC/31/Rev.1), the USSR representative vetoed it. That brief survey showed that there was almost unanimous agreement on one side and one-way refusal to agree on the other

The Commission for Conventional Armaments had considered three basic principles, which were accepted by the majority ; the USSR delegation had opposed them. In July 1947, that Commission had adopted a plan of work. The USSR delegation had proposed an alternative plan, which was considered unacceptable. Nevertheless, the USSR representative had declared that he would be guided by his own plan of work in examining the problems before the Commission. In the light of such evidence of obstruction, how could Mr. Vyshinsky ask the First Committee to believe that the USSR delegation desired peace while the other delegations did not ?

It was not, moreover, only in the United Nations that the USSR displayed an intransigent attitude ; it was no secret that the United Kingdom, the United States, France, China, Turkey, Greece, and even Yugoslavia experienced difficulty in their relations with the USSR.

Mr. McNeil recalled that Mr. Vyshinsky had referred to the unparalleled success of the Geneva Convention prohibiting the use of poison gases, and had proposed that a similar principle should be adopted with regard to the problem of atomic energy. Everybody knew, however, that, during the Second World War, the various belligerents were manufacturing poison gases, and were in a position to use them. The fact that they had not used them was due merely to the fear of reprisals, and certainly not to any legal scruples. As regards atomic energy, therefore, the main point was not to forbid its use for military purposes, but to ensure control of its production and use. It had been repeated *ad nauseam* that it was very easy to switch over from peaceful to military use of nuclear fuel and that, for that very reason, it was essential to establish a complete system of control. The USSR was wrong to accuse the United Kingdom of having increased its demands while the USSR had

et du Comité d'état-major, permet de se rendre compte que l'obstruction a été menée systématiquement par l'URSS. Le Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique au Conseil de sécurité¹, déposé en décembre 1946, fut accepté par tous les membres de la Commission, le représentant de l'URSS faisant une seule réserve, à savoir que les questions politiques n'avaient pas été abordées et devraient être examinées ultérieurement. En juin 1947, la majorité de cette même Commission a estimé que les propositions de l'URSS n'étaient pas acceptables et son Deuxième rapport, en septembre 1947 (AEC/26) fut adopté par dix voix, la délégation de l'URSS votant contre ce rapport et la délégation polonaise s'abstenant. Le Troisième rapport de la Commission fut présenté au Conseil de sécurité en juin 1948 (AEC/31/Rev.1) et le représentant soviétique opposa son veto. Ce bref historique permet de constater qu'il y eut accord quasi unanime d'un côté et refus d'accord à sens unique de l'autre.

La Commission des armements de type classique, de son côté, envisagea trois principes de base qui furent adoptés par la majorité et auxquels s'opposa la délégation de l'URSS. En juillet 1947, cette Commission adopta un plan de travail. La délégation de l'URSS proposa une variante qui fut jugée inacceptable. Cependant, le représentant de l'URSS déclara que, dans l'examen des problèmes que la Commission avait à résoudre, il se baserait personnellement sur son propre plan. Comment, en présence de telles manifestations d'obstruction, M. Vychinsky peut-il inviter la Première Commission à croire à la volonté de paix de la délégation de l'URSS et à la mauvaise volonté des autres délégations ?

Ce n'est d'ailleurs pas uniquement au sein de l'Organisation des Nations Unies que se manifeste l'attitude intransigeante de l'URSS, car ce n'est un secret pour personne que le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, la Chine, la Turquie, la Grèce et même la Yougoslavie, ont des difficultés dans leurs relations avec l'URSS.

L'orateur rappelle que M. Vychinsky a parlé du succès sans pareil qu'a été la Convention de Genève sur l'interdiction des gaz toxiques et qu'il a proposé d'adopter un principe semblable en ce qui concerne l'énergie atomique. Chacun sait cependant qu'au cours de la seconde Guerre mondiale les divers belligérants fabriquaient et étaient en mesure d'utiliser des gaz toxiques. S'ils n'ont pas été employés, ce n'est certainement pas par scrupule juridique, mais uniquement par crainte de représailles. Ainsi, en ce qui concerne l'énergie atomique, l'essentiel n'est pas de décréter l'interdiction de son usage à des fins de guerre, mais d'assurer le contrôle de sa production et de son emploi. On a répété à satiété que l'on peut très aisément changer l'usage du combustible nucléaire et l'appliquer à des fins pacifiques ou militaires, et que c'est précisément à cause de cela qu'il faut établir ce système complet de contrôle. C'est à tort que l'URSS accuse le Royaume-Uni d'avoir

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission* first year, special supplement.

¹ Voir les Procés-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique, première année, supplément spécial.

taken a step forward in introducing the idea of simultaneous ratification of the conventions for prohibition and control. The United Kingdom had, in fact, never changed its attitude. The only way of dealing with the problem was to prevent all preparation or clandestine use of nuclear fuel for military purposes. The United Kingdom had always agreed to that plan; it was the USSR which had opposed it, and prevented its realization.

Turning to the resolution on the regulation of armaments, adopted by the Sub-Committee (A/C.1/356/Rev.1), Mr. McNeil said that its adoption would represent a concrete contribution to disarmament, whereas the USSR proposal was fallacious and could only facilitate a war of aggression.

The United Kingdom, the British Dominions and the States of Western Europe had really disarmed, sincerely expecting that co-operation between the Allies would continue in the pursuit of peace. Now, however, the propaganda spread by the supporters of the USSR described those States as warmongers and aggressors because they did not give blind support to a Utopian resolution submitted by the USSR delegation. The United Kingdom and the democratic States were striving for peace, but, first and foremost, they attached such value to justice and human dignity that, were those principles to be attacked, they would unite once more to defend them. While it appeared innocuous, the USSR proposal furthered the USSR plan of domination. Therefore, armed with the experience of the years preceding the Second World War, those States had decided to adopt a firm policy. They desired peace, but not peace at any price; and they wanted above all a solution conducive to peace through security.

The USSR proposal to reduce the armed forces and armaments of the great Powers by one-third and to prohibit atomic weapons had the attraction of a slogan. For that reason, however, it was clearly unacceptable to the First Committee.

Mr. Vyshinsky had said that his country had published statistics on its armaments and armed forces; but the Belgian representative had just pointed out that statistics of that kind were insufficient, and of limited value even in a democratic State. In that connexion, it was interesting to compare the military effectives and the military budgets of certain States. British parliamentary statistics, which were published and would be scrutinized by the opposition, showed that, between June 1945 and June 1948, the total number of men under arms in the United Kingdom had dropped from 5,090,000 to 2,032,000 in 1946, to 1,392,000 in 1947 and to 846,000 in June 1948. By September 1948, that figure had dropped to 787,000. In the space of three years, Great Britain had thus reduced her armed forces by five-sixths, retaining only a force which would scarcely suffice for police duties in a totalitarian country. The expenditure on the armed forces, computed in

augmenté ses exigences, alors que l'URSS aurait, elle, fait un pas en avant en introduisant la notion de simultanéité de ratification des conventions d'interdiction et de contrôle. En fait, le Royaume-Uni n'a jamais changé d'attitude. Le seul moyen de traiter ce problème est de prévenir toute préparation ou tout usage clandestins de combustible nucléaire à des fins militaires. Ce plan a toujours eu l'accord du Royaume-Uni et c'est l'URSS qui s'y est opposée et a empêché de le réaliser.

M. McNeil, passant à la résolution sur la réglementation des armements adoptée par la Sous-Commission (A/C.1/356/Rev.1), déclare que son adoption constituerait une mesure concrète en faveur du désarmement, tandis que la proposition de l'URSS, par son caractère fallacieux, ne pourrait que faciliter une guerre d'agression.

Le Royaume-Uni, les Dominions britanniques et les États d'Europe occidentale ont réellement désarmé, car ils s'attendaient sincèrement au maintien de la coopération entre les Alliés pour la poursuite de la paix. Or, actuellement, la propagande menée par les défenseurs de l'URSS prétend que ces États sont des fauteurs de guerre et des agresseurs, parce qu'ils n'appuient pas aveuglément une résolution utopique présentée par la délégation de l'URSS. Le Royaume-Uni et les États démocratiques recherchent la paix, mais, avant tout, ils attachent à la justice et à la dignité humaine une valeur telle que si ces principes sont attaqués, ils s'uniront à nouveau pour les défendre. La proposition de l'URSS tend, sur des apparences trompeuses, à favoriser en fait les plans de domination de l'URSS. C'est pourquoi, forts de l'expérience des années qui ont précédé la deuxième Guerre mondiale, ces États sont décidés à avoir une politique de fermeté. Ils veulent la paix, mais pas la paix à n'importe quel prix et, pour cela, ils veulent, avant tout, trouver une solution qui permette d'aboutir à la paix par la sécurité.

La proposition de l'URSS, relative à la réduction d'un tiers des forces armées et des armements des grandes Puissances et à l'interdiction des armes atomiques, constate l'orateur, a l'attrait d'un *slogan*. Toutefois, et pour cette raison, elle est évidemment inacceptable pour la Première Commission.

M. Vychinsky a indiqué que son pays publiait des statistiques sur ses armements et ses forces armées, mais le représentant de la Belgique vient de montrer combien ces publications, même dans un État démocratique, sont limitées et insuffisantes. A ce sujet, il est utile de faire une comparaison entre les effectifs et les budgets militaires de certains États. Les statistiques parlementaires britanniques, qui sont publiées et qui sont soumises au contrôle de l'opposition, signalent que, de juin 1945 à juin 1948, le total des hommes sous les drapeaux au Royaume-Uni est passé successivement de 5.090.000 à 2.032.000 en 1946, 1.392.000 en 1947 et à 846.000 en juin 1948. En septembre 1948, ce chiffre est tombé à 787.000. Ainsi en trois ans, le Royaume-Uni a supprimé les cinq sixièmes de ses forces armées, pour ne garder qu'un contingent qui serait à peine suffisant aux forces de police d'un État totalitaire. Les dépenses militaires évaluées par rapport au revenu national s'éle-

relation with the national income, had amounted to 62 per cent in 1944-1945, 53 per cent in 1945-1946, 20 per cent in 1946-1947 and only 10 per cent in 1947-1948. Those figures, which had been published and were subject to check, were valid evidence of the United Kingdom's real disarmament. That disarmament was the result not of a convention or a treaty, but of the British Government's will to peace. It was an authoritative refutation of the accusation that that Government had aggressive aims.

On the other hand, Mr. McNeil pointed out, the USSR representative had stated that his delegation would not provide complete figures on his country's armed forces and armaments until the USSR resolution was adopted. That was a strange logic, a logic certainly beyond the understanding of the Western democratic States. While the United Kingdom published verifiable statistics on that subject, the USSR only rarely published figures and they were incomplete. Mr. Vyshinsky had said that, during the past three years, his country's army had returned to a peace-time footing. Information published in the Press, however, showed that in 1947 only two classes had been released; in 1948, one class had been demobilized, and that class was still stationed in Germany. It appeared, from reliable sources, that the number of able-bodied men under arms in the USSR in 1945 was seven millions; in 1946, 5,800,000; in 1947, 3,960,000; and in 1948, four millions. Thus, unless Mr. Vyshinsky gave other figures for the effectives of the Russian armed forces, and proved them authentic, the USSR draft resolution for the reduction of armies and armaments by one third would result in cutting down the British armed forces to 520,000, while the USSR armed forces would be kept at the figure of 2,700,000. Why such a disproportion? Was the plan Mr. Vyshinsky was proposing a plan for peace or a plan for USSR domination? Let him explain why the effectives of the Red Army should remain at so high a figure, whereas as was constantly repeated, that army was not needed to quell internal dissensions, nor to take part in foreign military adventures, and inasmuch as the police forces in eastern Germany were progressively being transferred to German control.

Mr. McNeil pointed out that, even if precise information on the armaments and armed forces of the various States were available, the principle of quantitative disarmament could not be admitted unless full provision were made for enforcement at the same time. It was, in fact, a difficult problem, and its solution depended on a number of factors. Would the reduction, for instance, apply to armaments in the same way as to armed forces? Would it apply to war potential? How was war potential to be defined? How was control to be applied to war potential and war industries? Should it be a global reduction, and apply to the military budget as a whole, or to each arm separately? Should the land, sea and air forces all be reduced in the same way? Were the obsolete arms, or the most modern and most dangerous, to be

vaient en 1944-1945 à 62 pour 100, en 1945-1946 à 53 pour 100, en 1946-1947 à 20 pour 100 et en 1947-1948 à 10 pour 100 seulement. Ces chiffres, publiés et sujets à vérification, sont les témoins valables du désarmement de fait du Royaume-Uni. Ce désarmement n'est pas le résultat d'une convention ou d'un traité, mais traduit la volonté de paix du Gouvernement britannique. Il réfute magistralement l'accusation suivant laquelle ce Gouvernement aurait des intentions agressives.

M. McNeil constate, par contre, que le représentant de l'URSS a déclaré que sa délégation ne fournirait pas de chiffres complets sur les armements et les forces armées de son pays avant que la résolution de l'URSS soit adoptée. C'est là une logique bizarre, qui n'est certainement pas comprise dans les États de démocratie occidentale. Alors que le Royaume-Uni publie à ce sujet des statistiques contrôlables, l'URSS ne publie que rarement des indications, et celles-ci sont incomplètes. M. Vychinsky a déclaré qu'au cours des trois dernières années, l'armée de son pays avait été mise à nouveau sur le pied de paix. Cependant, des informations parues dans la presse il résulteraient qu'en 1947, deux classes seulement ont été libérées et que, en 1948, une classe aurait été démobilisée mais se trouverait encore en Allemagne. Il semblerait, d'après des indications dignes de foi, que en URSS le nombre des hommes valides sous les drapeaux était en 1945 de sept millions; en 1946, de 5.800.000; en 1947, de 3.960.000 et en 1948, de quatre millions. Ainsi, à moins que M. Vychinsky ne donne d'autres chiffres sur les effectifs des armées russes en fournissant des preuves de leur authenticité, le projet de résolution de l'URSS sur la réduction d'un tiers des armements et des forces armées aurait pour effet de limiter à 520.000 hommes les forces armées britanniques, tandis que les forces armées de l'URSS se maintiendraient à 2.700.000 hommes. Pourquoi cette disproportion? Est-ce un plan de paix ou un plan de domination de l'URSS que propose M. Vychinsky? Qu'il donne les raisons pour lesquelles les effectifs de l'Armée rouge restent si élevés, puisque, à ce qu'on répète constamment, cette armée ne doit pas être utilisée pour réprimer les troubles intérieurs, ni pour participer à des aventures militaires, et que les forces de police en Allemagne orientale passent de plus en plus dans les mains allemandes!

M. McNeil fait observer que, même en présence de renseignements exacts sur les armements et les forces armées des divers États, on ne peut admettre le principe du désarmement quantitatif sans prévoir en même temps toutes les modalités d'application. Il s'agit, en effet, d'un problème difficile dont la solution dépend d'une quantité de facteurs. La réduction s'appliquera-t-elle, par exemple, de la même façon pour les armements et pour les forces armées? La réduction doit-elle s'appliquer au potentiel de guerre? Comment définir le potentiel de guerre? Comment appliquer le contrôle sur le potentiel de guerre et les industries de guerre? La réduction doit-elle être globale, porter uniquement sur le budget ou sur chaque arme en particulier? Faut-il réduire de la même façon les armées de terre, la marine ou l'aviation? Va-t-on

destroyed ? How was the one third reduction to be applied to countries inadequately equipped as regards certain types of armament ? How could the fact be ignored that the military forces of each State were intended to fulfil the special requirements of the State ? For example, a one third reduction in the navy of a State whose security depended on that arm to a much greater extent than on its land forces would undermine its entire defence system. To those various technical questions, the USSR delegation had replied merely that it would be time enough to examine them after its proposal had been adopted. That was proof that the proposal was a political propaganda gesture and one not calculated to contribute to the establishment of security.

There were, however, many methods whereby confidence and security could meanwhile be increased. Sir Hartley Shawcross had suggested, for example, that foreign Press correspondents might be allowed to travel freely in the USSR. *Izvestia* had published an article in reply to that suggestion, which it described as unacceptable for any sovereign State. That reply was indeed surprising !

Why were commercial aircraft not permitted to fly along certain prescribed routes over USSR territory, as over all other territory ? Why could foreign diplomats not travel normally in the USSR ? Why could there not be diplomatic representatives and consulates in Minsk and Kiev ? Why could there not be exchanges of students and tourists, so that an atmosphere of trust and confidence could be created as a result of direct contact between the people of the USSR and the people of the United Kingdom ? Would all that be such threat to the sovereignty of the USSR ? Other democratic countries opened their frontiers freely to books, newspapers, journalists, diplomats and ordinary people etc., and did not regard that as a threat to their national sovereignty. Agreements on subjects such as those could do much to restore confidence.

As to the USSR proposal for reduction of armaments, it was an obvious propaganda move and was not well founded. It could only complicate the situation. In view of the impasse reached by the Military Staff Committee, moreover, Mr. Vyshinsky was well aware that discussion of all the technical problems raised by his draft resolution would likewise be fruitless as long as the present atmosphere of distrust persisted.

It should be noted, further, that the proposal for reduction of armaments, in any case unacceptable, was in addition made conditional on the conclusion of an agreement to prohibit the use of the atomic weapon ; and that agreement was foredoomed to failure, as it contained no mention of control. What conclusion could be drawn ? That the USSR did not sincerely desire to reduce the strength of its present forces.

détruire les armes démodées ou les armes les plus modernes et les plus dangereuses ? Comment s'appliquera la réduction d'un tiers en ce qui concerne les pays dont l'équipement militaire est insuffisant en certains types d'armements ? Comment ne pas tenir compte non plus du fait que les forces militaires sont destinées à remplir des fonctions dépendant des conditions particulières à chaque État ? Si l'on réduisait, par exemple, d'un tiers la marine d'un État dont la sécurité repose sur cette arme beaucoup plus que sur son armée de terre, on saperait par la base tout son système de défense. A ces diverses questions techniques, la délégation de l'URSS se borne à répondre qu'il sera temps de les examiner lorsque sa proposition aura été adoptée. Cela prouve que cette proposition est un geste de propagande politique, qui ne contribue pas à établir la sécurité.

Cependant, il existe de nombreux moyens d'augmenter entre temps la confiance et la sécurité. Sir Hartley Shawcross, par exemple, avait suggéré que les correspondants de la presse étrangère puissent circuler librement en URSS. Les *Izvestia* ont publié un article en réponse à cette suggestion, qualifiant la demande de M. Shawcross d'inacceptable pour tout État souverain. Cette réponse est vraiment surprenante !

Pourquoi le territoire de l'URSS ne peut-il être survolé le long de certains corridors aériens, comme n'importe quel autre territoire, par l'aviation commerciale ? Pourquoi les diplomates étrangers ne peuvent-ils se déplacer normalement en URSS ? Pourquoi ne peut-il y avoir des représentants diplomatiques et des consulats à Minsk et à Kiev ? Pourquoi ne peut-on procéder à des échanges d'étudiants et de touristes de façon que, par le contact direct entre les peuples de l'URSS et du Royaume-Uni, puisse se créer une atmosphère de confiance et de solidarité ? Est-ce que tout cela est si attentatoire à la souveraineté de l'URSS ? Mais les autres pays démocratiques, qui ouvrent librement leurs frontières aux livres, aux journaux, aux journalistes, aux diplomates, aux simples citoyens, etc. ne voient dans ces actes rien qui porte atteinte à la souveraineté nationale ! Des accords sur des sujets comme ceux-là pourraient faire beaucoup pour restaurer la confiance.

Quant à la proposition de l'URSS tendant à la limitation des armements, elle a nettement un caractère de propagande et elle manque de fondement. Elle ne peut que compliquer la situation. M. Vyshinsky sait bien, d'ailleurs, par l'impasse à laquelle a abouti le Comité d'état-major, que la discussion de tous les problèmes techniques qu'implique son projet de résolution n'aboutirait pas à de meilleurs résultats tant que subsiste une atmosphère de méfiance.

Faut-il noter, en outre, que cette proposition de réduction des armements, déjà inacceptable en soi, est rendue de plus conditionnelle à la conclusion d'un accord sur l'interdiction des armements atomiques qui, ne faisant pas mention du contrôle, est vouée *a priori* à l'échec. Que faut-il conclure de ces faits ? C'est que l'URSS n'a pas réellement l'intention sincère de réduire le niveau de ses forces actuelles.

Nevertheless, the United Kingdom delegation did not conclude that nothing should be done at present. Before proceeding to actual disarmament, there were certain essential preliminary steps to be taken. Article 26 of the Charter and the draft resolution under discussion indicated the road that should be taken. At the moment, the real hope of peace lay not in disarmament, but in regulation of armaments. Before there could be disarmament, a plan must be drawn up, indicating the armament needs of each State, and providing for the centralization of published data on the armaments and armed forces of each State as well as for the checking of those data and the control of disarmament.

The United Kingdom delegation was prepared to support a plan of that kind, and asked whether the USSR was prepared to agree to such a plan for regulation of its armed forces and armaments under the auspices of the United Nations. If the USSR reply was negative, its position would become clear. If its reply was affirmative, then it would be able to support the majority resolution.

The meeting rose at 6.05 p.m.

HUNDRED AND NINETY-EIGHTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday 13 November 1948, at 10.30 a.m.*

Chairman : Mr. A. COSTA DU RELS (Bolivia)

65. Establishment of an *ad hoc* Political Committee

Mr. CORDIER (Executive Assistant to the Secretary-General) made a statement on behalf of the President of the General Assembly. He observed that a stage had been reached in the work of the Assembly and of the First Committee at which it appeared necessary to change the method of handling their agenda, since the remaining time was inadequate for discussion of the remaining items. The President of the Assembly, in consultation with the Chairman of the First Committee suggested that a new *ad hoc* committee be established to deal with items of the First Committee's agenda allocated to it. The first matter to be dealt with by this committee would be the Palestine question; other items might be allocated later as appropriate. The termination of the work of other Assembly Committees meant that it would be possible for delegations to adjust their schedules and assignments. The General Committee was to discuss this suggestion at a meeting that afternoon and it was hoped that a brief plenary session would approve it on Monday so that the *ad hoc* committee could begin functioning on Tuesday. It was expected that during the following week it would be possible for this committee to have two meetings daily concurrently with the First Committee.

Toutefois, la délégation du Royaume-Uni ne conclut pas que rien ne doit être tenté actuellement. Avant de procéder à un désarmement effectif, on peut recourir à certaines opérations préliminaires essentielles du désarmement. L'Article 26 de la Charte et le projet de résolution en cours de discussion montrent la voie dans laquelle il convient de s'engager. Pour le moment, ce n'est pas dans le désarmement, mais dans la réglementation des armements que réside un réel espoir de paix. Avant de désarmer, il faut, en effet, établir un plan qui déterminera les besoins en armements de chaque État, et envisagera la centralisation des publications sur les armements et les forces armées de chaque État, ainsi que la vérification de ces renseignements et le contrôle du désarmement.

La délégation du Royaume-Uni est disposée à se rallier à un plan de ce genre et demande à l'URSS si elle est prête à accepter un pareil plan de réglementation de ses forces armées et de ses armements sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Si la réponse de l'URSS est négative, sa position perdra toute ambiguïté. Si elle est affirmative, elle sera en mesure d'appuyer le projet de résolution de la majorité.

La séance est levée à 18 h. 05.

CENT-QUATRE-VINGT- DIX-HUITIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 13 novembre 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. A. COSTA DU RELS (Bolivie).

65. Crédation d'une Commission politique spéciale

M. CORDIER (Directeur du cabinet du Secrétaire général) fait une déclaration au nom du Président de l'Assemblée générale. Il fait remarquer que les travaux de l'Assemblée et de la Première Commission sont maintenant parvenus à un point où il apparaît nécessaire de modifier la méthode d'examen des questions à l'ordre du jour, puisque le temps dont on dispose encore est insuffisant pour les points restant à discuter. Après accord avec le Président de la Première Commission, le Président de l'Assemblée propose la création d'une nouvelle commission spéciale, à laquelle serait confiée l'étude de certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission. La première question dont s'occuperait cette commission serait la question de Palestine; d'autres questions pourraient lui être confiées ensuite, le cas échéant. L'achèvement des travaux des autres Commissions de l'Assemblée permettrait aux délégations de faire cadrer les tâches qui leur sont assignées avec le temps dont elles disposent. Le Bureau de l'Assemblée doit discuter cette proposition à une séance qu'il tiendra dans l'après-midi et on espère que l'Assemblée générale l'approvera lundi, lors d'une courte séance plénière, de sorte que la Commission spéciale pourrait commencer à fonctionner mardi. La semaine prochaine, cette commission pourrait siéger deux fois par jour, en même temps que la Première Commission.